

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DFPE 392 Halte-garderie, crèche collective, crèche familiale et logement de fonction situés 9-17 rue Reynaldo Hahn (20e) - Convention de gestion avec Paris Habitat OPH

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec Paris Habitat OPH une convention de gestion relative aux halte-garderie, crèche collective, crèche familiale et logement de fonction situés 9-17 rue Reynaldo Hahn (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat OPH la convention de gestion relative aux halte-garderie, crèche collective, crèche familiale et logement de fonction situés 9-17 rue Reynaldo Hahn (20^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, rubrique 64, chapitre 011 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO